



ANALYSE ET CONDUITE DE SYSTEMES D'EXPLOITATION

Avec cette option du B.T.S.A., vous allez acquérir des qualités d'analyse et de raisonnement. Celles-ci seront développées à partir de connaissances scientifiques et techniques indispensables, mais aussi à partir des réalités et problèmes concrets du secteur agricole.

Cette formation exige un goût prononcé pour la comptabilité, la gestion et la fiscalité, ainsi que pour l'actualité technique, économique et une attention à l'environnement agricole.

I. – ARCHITECTURE DE L'OPTION

1. - PROGRAMME

Le programme officiel du Ministère de l'Agriculture est divisé en **deux grandes parties** : la première comportant le tronc commun des cinq modules de base du B.T.S.A. modulaire et la seconde les dix modules spécifiques de l'option A.C.S.E.

PREMIERE PARTIE : Les modules de base du B.T.S.A.

Ils sont communs pour tous les B.T.S.A, quelle que soit l'option choisie et sont au nombre de cinq.

- Voir page suivante leurs contenus -

NOM	INTITULE	CONTENU
D1 – TRAITEMENT DES DONNEES		
D1.1	Mathématiques appliquées et statistiques	Mathématiques Une partie de ce module est spécifique à l'option choisie
D1.2	Informatique	Informatique
D2 – TECHNIQUES D'EXPRESSION, DE COMMUNICATION, D'ANIMATION ET DE DOCUMENTATION		
D2.1	Langue vivante	Langue vivante <u>AU CHOIX</u> : Anglais – Espagnol Allemand
D2.2	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	Education socioculturelle Français
D3 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL		
D3.1	Sciences économiques, sociales et juridiques	Sciences économiques

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au B.T.S.A., vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux ci-dessus.

DEUXIEME PARTIE : Les modules spécifiques de l'option

Ces modules sont caractéristiques de votre option. Ils sont dix et leur répartition est la suivante :

NOM	INTITULE	CONTENU
D3 – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL		
D3.2	Politiques agricoles	Sciences économiques
D3.3	Développement local	Sciences économiques et sociales Gestion
D4 – ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES		
D4.1	Techniques comptables, gestion et fiscalité	Sciences économiques et sociales Gestion Mathématiques
D4.2	Droit de l'exploitation agricole	Sciences économiques et sociales Gestion
D4.3	Adaptation aux marchés de la production de biens et de services par l'exploitation agricole	Sciences économiques et sociales Gestion Techniques commerciales
D4.4	Méthode d'approche du fonctionnement de l'exploitation agricole dans son environnement	Sciences économiques et sociales Gestion Zootechnie Phytotechnie
D4.5	Dynamique des systèmes agraires	Sciences agronomiques Sciences économiques et sociales Gestion
D4.6	Sciences agronomiques	Phytotechnie Zootechnie
D4.7	Conduite d'ateliers dans un système de production	Phytotechnie Zootechnie Sciences agronomiques
D4.8	Conduite d'une activité innovante	Sciences agronomiques

2. – EPREUVES D'EXAMEN

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle (pas de Contrôle en Cours de Formation comme en Etablissement scolaire traditionnel).

Neuf épreuves au total sont prévues. Elles sont réparties en 2 groupes :

- 3 épreuves du 1^{er} groupe (20 coefficients) ;
- 6 épreuves du 2^{ème} groupe (20 coefficients) qui se substituent au contrôle en cours de formation (contrôle continu ou C.C.F.).

Voici leurs répartitions :

STRUCTURE DE L'EXAMEN				
EPREUVES	COEF.	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
EPREUVES DU 1^{er} GROUPE				
N°1 EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE	5	3 h 30	D2.1 – D2.2 et D3.1	<p>Epreuve écrite en 2 parties sur documents :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>première partie</u> : le candidat répond à des questions qui vérifient la compréhension du texte principal ;- <u>deuxième partie</u> : le candidat produit un texte dont l'objet, la forme particulière ainsi que le public auquel il est destiné sont précisés par les consignes données dans le sujet. <p>Deux sujets peuvent être proposés au choix du candidat.</p> <p>Chaque année, pour cette épreuve deux thèmes de culture générale sont fixés par note de service et renouvelés pour moitié tous les deux ans.</p>

STRUCTURE DE L'EXAMEN (suite)

EPREUVES	COEF.	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
EPREUVES DU 1^{er} GROUPE – (suite)				
N°2 EPREUVE PROFESSIONNELLE INTERDISCIPLINAIRE (E.P.I.)	8	7 h 00	D3 et D4	<p>Epreuve écrite et orale, de nature à la fois technique et économique. Elle a pour cadre une exploitation agricole productrice de biens et/ou services. L'épreuve se déroule en trois temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> ① observation de l'exploitation et analyse des documents ; ② rédaction d'une courte note en 1 h 30 ; ③ entretien oral à partir d'une question portant sur une modification du système de l'exploitation visitée. (préparation : 1 h 00, entretien : 25 mn)
N°3 SOUTENANCE DU RAPPORT DE STAGE	7	35 mn	D3 et D4	<p>Epreuve de synthèse écrite et orale qui s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Elle a pour objet l'étude de l'exploitation agricole productrice de biens et/ou de services du lieu de stage.</p> <p><u>Écrit</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décrire le jeu des interactions entre l'exploitation et les différentes dimensions de son environnement et en dégager les contraintes et les atouts ; - utiliser une méthode d'approche systémique du fonctionnement de l'exploitation et souligner l'articulation des décisions à ses différents niveaux d'organisation ; - raisonner un projet d'exploitation. <p><u>Oral</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposé → le candidat dispose de 10 mn au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé. - Entretien avec le jury → 25 mn au maximum portant sur l'exposé précédent et sur le document écrit.

STRUCTURE DE L'EXAMEN (suite)

EPREUVES	COEF.	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
EPREUVES DU 2^{ème} GROUPE				
EPREUVE A TRAITEMENT DE DONNEES	3	3 h 00	D1.1 et D1.2	Epreuve écrite constituée de plusieurs exercices ou problèmes. La partie informatique ne peut excéder 7 points par rapport à un total de 20 points affectés à l'épreuve.
EPREUVE B PROJET ECRIT D'UN PRODUIT DE COMMUNICATION	3	3 h 00	D2.2	Production écrite , qui peut s'accompagner d'une production graphique. L'épreuve s'effectue sur la base d'un support documentaire destiné à aider le candidat, composé d'éléments d'information et de documents d'ambiance d'ordre graphique, photographique ou plastique. L'énoncé précise l'objet du processus de communication et induit ses motifs, les circonstances et le public concerné.
EPREUVE C LANGUE VIVANTE	3	50 mn	D2.1	Epreuve orale en 2 parties . Chaque partie compte pour 50 % de la note globale. ① compréhension de l'oral : le candidat se présentera à l'épreuve muni d'un baladeur en état de marche. L'évaluation se fera à partir d'un enregistrement sonore d'une durée de 2 à 3 mn fourni par l'examinateur. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe. ② entretien : le thème de cet entretien est choisi par l'examinateur. Afin de guider la réflexion du candidat, un document court peut être joint au sujet. Le candidat peut quant à lui présenter une liste de thèmes abordés au cours de sa formation accompagnée de documents courts permettant d'enrichir la discussion.

STRUCTURE DE L'EXAMEN (suite)

EPREUVES	COEF.	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
EPREUVES DU 2^{ème} GROUPE – (suite)				
EPREUVE D ECONOMIE GENERALE, POLITIQUE AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT LOCAL	3	3 h 00	D3.1 – D3.2 et D3.3	<p>Epreuve écrite pouvant porter, soit sur l'ensemble des 3 trois modules, soit sur les deux, soit sur un seul d'entre eux.</p> <p>Elle prend la forme d'une composition sur un sujet dont l'énoncé peut être accompagné de documents.</p>
EPREUVE E ECONOMIE DE L'EXPLOITATION DANS UN ENVIRONNEMENT	5	3 h 30	D4.1 – D4.2 D4.3 et D4.4	<p>Sujet écrit où le candidat doit résoudre un problème d'économie concernant une exploitation agricole choisie comme support de cette épreuve.</p> <p>Des documents, joints à l'énoncé, fournissent toutes les données techniques spécifiques au système d'exploitation, nécessaires pour résoudre le problème posé.</p> <p>Les questions posées peuvent porter sur : la comptabilité, le raisonnement économique d'un projet d'exploitation, la fiscalité, le droit de l'exploitation agricole, la prise en compte du contexte de l'exploitation et la démarche d'approche de son fonctionnement</p>
EPREUVE F CONDUITE DE PRODUCTION	3	25 mn + 1 h 00 de préparation	D4.5 – D4.6 D4.7 et D4.8	<p>Epreuve orale à dominante technique.</p> <p>Sur un problème technique proposé par le jury, le candidat dispose d'une heure de préparation, sans documentation, fait un exposé de 10 minutes devant les examinateurs et répond pendant 15 minutes à leurs questions. Elles sont principalement d'ordre technique, mais peuvent aussi être d'ordre économique, en rapport avec le sujet traité.</p>

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves du premier groupe ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 calculée sur le total des points de l'ensemble des épreuves coefficientées du premier et du deuxième groupe.

Les candidat(e)s en formation à distance sont dispensé(e)s obligatoirement de l'Education Physique et Sportive et des Modules d'Initiative Locale (MIL)

II.- CONDITIONS ET MODALITES DE REDOUBLEMENT

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, considéré(e)s **candidat(e) individuel(le)**, vous pouvez conserver, à votre demande et dans la limite des **3 sessions** suivant la première à laquelle vous vous êtes présenté(e), le bénéfice des notes que vous estimez satisfaisantes (même inférieures à 10 sur 20).

Pour les redoublant(e)s extérieur(e)s ayant déjà subi en totalité les épreuves du B.T.S.A. A.C.S.E. en établissement scolaire traditionnel, les points au-dessus de 10 de la note d'E.P.S. et de la note de la moyenne des Modules d'Initiative Locale sont pris en compte.

A chaque session, le calcul de la moyenne pour l'admission s'effectue sur la base des notes conservées et des notes obtenues aux épreuves nouvellement subies. Aucune mention ne peut être attribuée aux candidat(e)s qui ont demandé à conserver le bénéfice des notes.

Notre établissement peut vous aider à repréparer votre Brevet de Technicien Supérieur Agricole.

UN CONSEIL DANS LE CHOIX DES EPREUVES A REPASSER :

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !
NOUS ETUDIERONS ENSEMBLE VOTRE RELEVÉ DE NOTES**

